ID: 092-219200466-20230330-DEL2023_25-DE

Ville de Malako

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 29 mars 2023

Objet : Rapport d'activité 2021 de la délégation de service public pour l'exploitation des parkings Hôtel de Ville et Plateau de Vanves par la société INDIGO PARK.

| Nombre de membres composant le conseil : 39 | | N° DEL2023_25 |
|---|---------------------------|---|
| En exercice: Présents: Représentés (ayant donné mandat): Absent excusé (sans mandat): | 39 32 6 1 | Arrivée en Préfecture le : Publiée le : Exécutoire le : |

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf mars à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Jacqueline BELHOMME, Maire.

Etaient Présents:

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati - M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -Mme Jocelyne Boyaval - M. Michel Aouad - Mme Virginie Aprikian -M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice - Mme Carole Sourigues -M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille - M. Francois Thomas -M. Grégory Gutierez - Mme Nadia Hammache - M. Nicolas Garcia -Mme Héla Bel Hadi Youssef - M. Martin Vernant - M. Anthony Toueilles -M. Hugo Poupard - Mme Fatou Sylla - M. Gilles Bresset -M. Roger Pronesti - Mme Emmanuelle Jannès - M. Olivier Rajzman -Mme Charlotte Rault - M. Stéphane Tauthui

Avaient donné mandat :

M. Jean-Michel Poullé à M. Dominique Cardot Mme Dominique Trichet-Allaire à M. Rodéric Aarsse Mme Fatiha Alaudat à Mme Sonia Figuères M. Michaël Goldberg à Mme Bénédicte Ibos Mme Julie Muret à M. Grégory Gutierez Mme Tracy Kitenge à M. Saliou Ba

Etaient excusés:

M. Aurélien Denaes

Secrétaire de séance : M. Brice en conformité avec l'a général des collectivités territoriales, a été désigné pou secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Reçulen préfecture le 03/04/2023 pour le publié le plir les fonctions de lD : 092-219200466-20230330-DEL2023_25-DE

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Ville de Malako ID: 092-219200466-20230330-DEL2023_25-DE

CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 29 mars 2023

Registre des délibérations Délibération n° DEL2023_25

Objet : Rapport d'activité 2021 de la délégation de service public pour l'exploitation des parkings Hôtel de Ville et Plateau de Vanves par la société INDIGO PARK.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-3. L.1413-1 et L.2129-29:

Vu le décret n°2005-236 du 14 mars 2015, relatif au rapport annuel du délégataire de service public local et modifiant le code général des collectivités territoriales:

Vu la délibération n°2012-149 du conseil municipal du 12 décembre 2012 portant approbation du choix du délégataire de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement de la Ville de Malakoff;

Vu le contrat de délégation de service public déléguant l'exploitation des parcs de stationnement Hôtel de ville et Plateau de Vanves à la société VINCI PARK, renommée INDIGO PARK à la date du 5 novembre 2015 ;

Vu le rapport annuel produit par la société *INDIGO PARK* au titre de l'année 2021, annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux en date du 22 mars 2023 :

Vu l'avis des commissions municipales compétentes ;

Considérant que l'autorité concédante doit être en mesure d'apprécier les conditions d'exercice du service public ;

Considérant que le compte de résultat de la délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement de la ville de Malakoff présente un solde positif de 104 120 euros;

Considérant la redevance versée pour l'année 2021 est d'un montant de 50 957,14 euros;

Après en avoir délibéré,

Article unique: PREND ACTE du rapport annuel au titre de l'année 2021 du délégataire INDIGO PARK pour l'exploitation des parcs de stationnement Hôtel de Ville et Plateau de Vanves.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 38

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID: 092-219200466-20230330-DEL2023_25-DE

Fait et délibéré à la date ci-dessus Ont signé les membres présents Pour extrait conforme au registre

La Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr